Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260218-2026_02_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 18 février 2026

Date de convocation
11 février 2026

Date d'affichage
11 février 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Procurations :

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, M. GUILLEMOT, N. LE CAROFF, H. KERSULEC, N. COUTELLER, E. LE BORGNE, P. LE DU, B. JAN, K. DAUCE, A.C ZUURBIER
Absent excusé : M. LE MADEC, G. MONNERIE
Absents : I. DI MAGGIO
Secrétaire de séance : N. COUTELLER

N° 2026-02-03

Devis pour passage caméra

Afin de vérifier l'intrusion des eaux de pluie dans le réseau des eaux usées il est nécessaire de réaliser un passage caméra.

↳Deux devis ont été demandés :

- Véolia pour 2.640€ TTC
- Contrôles de réseaux 22 pour 2.436€ TTC

↳Si Hydrocurage nécessaire il faudra rajouter 1.764€ TTC (devis Ahès)

Après analyse des devis, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide le devis de Véolia pour un montant de 2.640€ TTC
- Valide le devis d'Ahès Assainissement pour un montant de 1764€ TTC si l'hydrocurage est nécessaire

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

MAIRIE DE LE MOUSTOIR 22340